

R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

C O M M U N E  
D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19  
représentés : 04  
votants : 23  
absents : 00

Date de la convocation :  
24 mars 2022

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

*06 avril 2022*

Et de l'affichage en mairie le :

*06 avril 2022*

Le Maire,



**SEANCE DU 28 MARS 2022 À 19H00**

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous  
la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

**PRESENTS :**

Kévin SUBRENAT, Maire ;  
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE,  
Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;  
Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Alain MALTERRE,  
Philippe GIACOMETTI, Natacha BLANCO, Réjane LIAGRE, Yann  
VANNIER, Sandrine DESCHAMPS, Gilbert DODOGARAY, Christian  
LAPEYRE, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

David VIELLE donne procuration à Eric PASQUET  
Oriane ARIS donne procuration à Jacques RAYNAL  
Hanif OUBROU donne procuration à Laurence LAVEAU.  
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Laurence LAVEAU

**DÉLIBÉRATION N° 015 03 2022 – FINANCES – TRANSFERT D'UN DON AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES**

Présentation par Alain MALTERRE.

**CONSIDÉRANT** le don effectué par Mme PREVOST en date du 6 janvier 2022 pour un montant de 250 € au profit de la commune d'Ambès ;

**CONSIDÉRANT** son souhait d'en faire bon usage pour les œuvres sociales de la commune ;

Il est proposé au Conseil Municipal de transférer ce don au Centre Communal d'Actions Sociales de la ville, pour être intégré à leur budget de fonctionnement.

**VU** l'avis favorable donné par le Commission Finances et Marchés Publics, en sa séance du 23 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de transférer ce don au profit du Centre Communal d'Actions Sociales d'Ambès ;
- **AUTORISE** M. le Maire a réaliser les opérations comptables correspondantes.

Fait et délibéré le 28 mars 2022  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Kévin SUBRENAT

